

## L'usurpation d'identité, un nouveau fléau qui fait 210.000 victimes par an

Chaque année en France, plus de 210.000 personnes sont victimes d'usurpation d'identité, un phénomène que la législation peine à réprimer, ce qui devrait inciter tout un chacun à adopter les bons réflexes pour s'en prémunir.

“Cette infraction existe depuis environ 20 ans et connaît une croissance de 40% par an ! Elle touche 4,2% de la population chaque année, soit plus de 210.000 personnes”, s'est inquiété Christophe Naudin, criminologue à Paris II, lors de la présentation mardi d'une enquête inédite.

Pourtant les gens ont l'impression “de faire ce qu'il faut pour se protéger”, relève Frédéric Lehuédé, du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), une idée démentie par une précédente étude.

Les poubelles de ménages franciliens avaient été dépiautées en 2008 : 80% recelaient au moins un document avec des données personnelles, dont un quart contenaient suffisamment de feuilles de paie, de sécu ou des relevés bancaires pour qu'un escroc, ou un réseau, usurpe facilement une identité complète.

“Contrairement à ce que notre époque numérique pourrait laisser penser, le principal vecteur d'usurpation sont les documents papier et non le hacking”, insiste M. Naudin.

“Tout le monde peut être touché, du citoyen lambda au président de la République”, rappelle M. Naudin, en référence au piratage du compte bancaire de Nicolas Sarkozy en août 2008. Le même été, le président de la banque centrale américaine (Fed), Ben Bernanke, a été victime d'une usurpation bancaire après que sa femme s'était fait voler le chéquier de leur compte commun.

Si certaines victimes identifient les circonstances probables de l'usurpation (vol de sac à main, portefeuille, courrier, poubelle, etc.), 45% n'ont aucune idée d'où cela peut provenir.

Et un souci n'arrive jamais seul. Ainsi, pour ceux qui se font voler de l'argent (le montant moyen restant à la charge de la victime est de 1.556 euros), les plus nombreux, le plus éprouvant a été pour plus d'un tiers de devoir “prouver que l'on est bien soi-même” ou, de manière plus marginale, de se découvrir assigné en justice, interdit bancaire ou marié !

Désespéré, Loïc-Xavier Laroche, 30 ans, a décidé de médiatiser son “histoire de fou” qui commence en 2004. Quand il s'est rendu compte qu'un compte en banque et un prêt immobilier avaient été souscrits en son nom à Toulouse alors qu'il habite Roanne, il a remué ciel et terre.

“On savait où le faux Laroche habitait, il était dans le bottin mais le parquet de Toulouse n'a rien fait !”, s'emporte le jeune homme, qui avoue avoir pensé au suicide.

Les autorités ont bien émis un mandat d'arrêt contre le “faux-lui”, qui est parti en Allemagne, mais en omettant de signaler qu'il est noir, alors que lui est blond : “Je peux donc me faire arrêter à n'importe quel moment”.

Comme M. Laroche, plus d'un quart des victimes disent s'être senties incomprises de la police ou de la justice. “La plupart des enquêtes n'aboutissent pas, il y a un manque absolu d'information sur cette infraction”, déplore Christophe Naudin, qui plaide pour sa “criminalisation”.

“En France, c'est le vide juridique”, renchérit Me Olivier Sanviti, avocat spécialisé, rappelant que l'usurpation d'identité n'est jamais qu'une infraction connexe au vol, à l'escroquerie, à l'usage de faux, etc.

Au Canada, raconte Me Sanviti, l'usurpation d'identité est un acte criminel passible de dix ans d'emprisonnement et les compagnies d'assurance ont mis en place des mécanismes de réparation.

En attendant que “des solutions radicales” rendent l'identité inviolable, selon M. Naudin, il faut redoubler de “vigilance”.